

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté le règlement suivant lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 :

➤ **Règlement 864 décrétant l'achat de la structure et du tablier métallique pour un pont qui sera situé sur l'avenue du 4-Mai et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin**

- Règlement ayant pour objet d'autoriser un emprunt au montant de 2 923 000,00 \$, sur 40 ans, pour l'achat de la structure et du tablier métallique du pont qui sera situé sur l'avenue du 4-Mai.

Le règlement 864 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 15 octobre 2025.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, et ce, pendant les heures régulières d'ouverture.

Le règlement 864 entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ CE 17 OCTOBRE 2025.

Me Caroline Dion, notaire
Greffière